

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 23 septembre 2011  
(convocation du 12 septembre 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine,  
M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,  
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic,  
M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle,  
M. LABARDIN Michel, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick,  
M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean,  
M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte,  
M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques,  
M. BOUSQUET Ludovic, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie,  
M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie,  
M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick,  
M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine,  
Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul,  
M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre,  
Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda,  
M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain,  
M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle,  
M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien,  
M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry,  
Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel	M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita	M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude entre 9 h 50 et 12 h
M. CAZABONNE Didier à M. Alain CAZABONNE à partir de 11 h 35	M. MERCIER Michel à M. AMBRY Stéphane
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude	M. MOGA Alain à M. MANGON Jacques à partir de 11 h 30
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques	M. MOULINIER Maxime à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic	M. PAILLART Vincent à M. COUTURIER Jean-Louis
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques	M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10H et à partir de 11H	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude	M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
Mme BALLOT Chantal à Mme EWANS Marie-Christine	M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle	M. REIFFERS Josy à M. LOTHAIRE Pierre à partir de 10 h 50
M. BRUGERE Nicolas à M. DUART Patrick	M. ROUVEYRE Matthieu à Mme TERRAZA Brigitte jusqu'à 10 h 20
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte	M. SENE Malick à Mme FOURCADE Paulette
M. CAZENAVE Charles à Mme TOUTON Elisabeth	M. SIBE Maxime à Mme PARCELIER Muriel à partir de 11 h 45
Mlle DELTIPLE Nathalie à Mlle EL KHADIR Samira	M. SOLARI Joël à M. DAVID Jean-Louis
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle	M. TRIJOLET Thierry à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 30

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Pôle de compétitivité Aerospace Valley - Programme d'actions 2011 -  
Subvention - Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur BENOIT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine est, depuis 2006, membre adhérente de l'association Aerospace Valley qui assure la gouvernance du Pôle de compétitivité mondial Aéronautique, Espace et Systèmes embarqués, et participe à son budget de fonctionnement en raison de la place stratégique de ce secteur d'activité dans le tissu économique aquitain.

Les grands objectifs du pôle sont les suivants :

- conforter la première place mondiale du pôle en aéronautique civile (avions commerciaux et d'affaires),
- conforter la première place européenne du pôle dans le domaine de l'espace (systèmes de lancement, conception des satellites et applications),
- renforcer une position d'excellence sur les systèmes embarqués par la diffusion de ces technologies innovantes dans les secteurs industriels et du transport,
- conforter la place du pôle comme référence mondiale sur la formation et la recherche,
- animer et coordonner le réseau des pôles aéronautiques et spatiaux français,
- valoriser le potentiel d'innovation des PME et des start-up en aéronautique, espace et systèmes embarqués,
- constituer un rempart contre les menaces potentielles en s'adaptant aux contraintes de la mondialisation tout en conservant un socle technologique fort en France,
- promouvoir notre politique de développement durable.

Il est entendu entre l'Etat, les partenaires publics et institutionnels et les entreprises partenaires du pôle de compétitivité, que pour mener à bien sa mission, cette association doit rester une structure d'animation et de coordination légère.

Le programme 2011-2012 a pour objet de mettre en oeuvre les orientations du pôle contenues dans la feuille de route stratégique du pôle pour l'exercice 2009-2012, soit la poursuite des projets et actions d'animation des domaines d'activité stratégiques, la labellisation des projets collaboratifs et structurants, le lancement de nouvelles cibles d'intervention visant à soutenir les PME, la structuration de l'action internationale, la mise en place d'une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et compétences,

l'implication des responsables de DAS dans les programmes collaboratifs de R&D, et l'accès aux financements privés.

Dans ces conditions, le programme d'actions 2011-2012 qui couvre la période du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 31 mars 2012 s'articule autour des neuf axes suivants :

## 1 - Stratégie :

- **Elaborer la feuille de route stratégique et l'organisation des comités exécutifs** autour des axes scientifiques, technologiques et industriels majeurs à suivre par le pôle pour 3 ans.

- **Cartographier les compétences** dans le cadre de l'analyse qualitative des entreprises présentes sur le territoire dans les domaines A.S.D.

- **Valoriser les projets de R&D collaboratifs** par la publicité des projets terminés et l'organisation de rencontres avec les partenaires.

- **Assurer des relations cohérentes et consolidées avec les deux autres pôles aéronautiques et spatiaux** : une convention passée entre les trois pôles aéronautiques Aerospace Valley, Astech Paris Réseau (pôle francilien) et Pégase (développement des process aéronautiques et spatiaux envers les petites et moyennes entreprises) définit les points de concertation nécessaires à une bonne diffusion de l'information.

Un groupe de travail commun avec Pégase sur le thème des drones a été mis en place et cette volonté de partenariat se traduira par l'établissement d'une feuille de route partagée.

Le projet de plateforme CESA (Centre d'Essais et de Services sur les systèmes Autonomes) est un exemple d'application de cette volonté commune de développement.

- **Rechercher des cohérences et des synergies avec System@tic et Minalogic** :

Aerospace Valley a, dès l'origine, conçu sa mission sur les systèmes embarqués en concertation étroite avec les deux pôles concernés, System@tic et Minalogic. Cette démarche se traduit par une présentation mutuelle de tous les projets intéressant les deux autres pôles, avant chaque soumission au FUI (fonds unique interministériel).

- **Rechercher des cohérences et des synergies avec d'autres pôles locaux** tels que le Pôle cancer-bio-santé, pour l'émergence du Centre National de Référence sur la Santé à domicile et l'autonomie dont le CHU de Toulouse est membre aux côtés des CHU de Nice, Grenoble et Limoges.

## 2 - Promotion du territoire et du pôle par les moyens suivants :

- **Soutien de manifestations, évènements, salons et conventions d'affaires** dont les cibles sont conformes à ces thèmes,

- **Mise en place d'une commission «Gestion des membres»** qui va mener un travail de réflexion sur la thématique de la gestion des membres,

- **Elaboration et mise à jour des documentations et du site internet par une commission ad hoc** chargée d'optimiser les moyens humains et financiers affectés à cette mission de communication du pôle.

- **Participation à l'attractivité du territoire en partenariat avec les structures de valorisation, incubateurs et technopoles ainsi que les agences de développement** pour favoriser et coopérer dans toutes démarches visant à l'attractivité des territoires et à l'accueil de nouvelles entreprises.

## 3 - Constitution du réseau de diffusion des connaissances

- **CIFSE** : le pôle ayant labellisé et soutenu la constitution du Centre Inter Régional de Formation à la Sécurité Economique (CIFSE), veillera à la prise en compte des besoins en soutien et formation des membres du pôle.
- **Système de veille IRIS** : le pôle financera la maintenance du système informatique réalisé par l'A.D.I.T (Agence de Diffusion de l'Information Technique).
- **Diffusion de la R&D** : le pôle met en place des rendez-vous technologiques et des conférences permettant la diffusion de l'innovation et des brevets en s'appuyant sur les animateurs des DAS, les structures de valorisation régionales, OSEO, les agences de l'innovation et les acteurs positionnés sur ce thème .
- **Amélioration de l'accès à l'informatique technique** par la mise en place d'un extranet collaboratif et sécurisé associé à une gestion documentaire.
- **Actions en faveur de la formation des PME à l'innovation** avec l'appui des agences de l'innovation et d'OSEO.

#### 4 – Compétences et formations

Cette démarche sera réalisée en concertation avec les partenaires du pôle et visera, pour 2011-2012, à mettre en oeuvre un plan d'actions permettant de définir les métiers stratégiques pour les donneurs d'ordres et les sous-traitants.

#### 5 - De la détection à la valorisation des projets R&D et structurants

- Dans ce cadre, il s'agit de :
  - **Piloter et soutenir l'animation des DAS** (domaine d'action stratégique), et de **développer l'émergence de nouveaux projets** par l'organisation des comités de labellisation et la présentation aux financeurs des projets de PME
- La synthèse de projets de R&D cumulé en mars 2011 fait apparaître 291 projets labellisés, 181 projets retenus pour être financés et le coût total des projets financés s'élève en 2010 à 558 M €.
- **Soutenir la propriété industrielle et l'émergence ainsi que l'émergence et le suivi de projets structurants** par un consultant spécialisé dans le domaine ASD : en mars 2010, 37 projets labellisés constituent le portefeuille de projets structurants.
  - **Préparer et mettre en oeuvre l'action collective PRO in PME** (projets de recherche pour les PME) par des ingénieurs de Aerospace Valley sont chargés de travailler auprès des PME pour les amener à participer à des projets de R&D collaboratifs.

#### 6 - Administration du pôle

- Afin de renforcer la rigueur de la gestion du pôle, un contrôleur de gestion a été recruté et une comptabilité analytique est en place, de même qu'un suivi des projets coopératifs de R&D.

#### 7 - Actions à l'international

La commission internationale intervient par une action volontaire à l'international en entreprise et à la coopération internationale avec d'autres clusters du secteur aéronautique et spatial.

## 8 - Ingénierie financière et coordination

La commission sur le financement privé des PME mise en place en juin 2009 s'attache à auditionner divers acteurs des filières du secteur aéronautique, spatial et systèmes embarqués.

Par ailleurs, un club des financeurs privés gère les besoins d'investissement du pôle.

## 9- Actions collectives

Ces actions concernent le fonctionnement de la plateforme achat ou Best Cost Machining Suppliers (BCMS) depuis 2009.

### Le plan de financement

Pour financer le programme précité dont la durée est prévue du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 31 mars 2012, l'association Aerospace Valley doit disposer d'un budget de fonctionnement estimé à 1 600 000 € H.T, qu'elle propose de financer de la façon suivante :

DEPENSES	€ H.T	RECETTES	€ H.T.
Salaires	945 000	Etat	500 000
Missions salariées	60 000	Conseil Régional Aquitaine	150 000
Communication	200 000	Conseil Régional Midi Pyrénées	150 000
Prestations/ sous - traitance	277 000	CUB	100 000
Frais de fonctionnement	118 000	Grand Toulouse	100 000
		Cotisations	600 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 600 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 600 000</b>

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

### Le Conseil de Communauté,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

ENTENDU le rapport de présentation

**CONSIDERANT** que la demande de subvention de l'association Aerospace Valley est recevable dans la mesure où cette dernière contribue, par ses actions, à développer la stratégie industrielle et scientifique de la filière A.S.D importante en Aquitaine et sur l'agglomération. Ce secteur d'activité constitue également un levier pour le développement des entreprises qui y sont liées, notamment celles oeuvrant dans la recherche et le développement technologiques.

### DECIDE

**Article 1 :** Il est attribué à l'association Aerospace Valley une subvention de 100 000 € pour la réalisation de son programme d'actions 2011-2012.

**Article 2 :** Monsieur le Président de la Communauté Urbaine est autorisé à signer la convention ci-annexée prévoyant les conditions de règlement de la subvention communautaire.

**Article 3** : la dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574, fonction 900, CRB BD 00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.  
Le groupe des élus Europe Ecologie les Verts s'abstient et le groupe des élus Communistes et Républicains vote contre  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2011,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
13 OCTOBRE 2011**

**PUBLIÉ LE : 13 OCTOBRE 2011**

M. JEAN-JACQUES BENOIT